



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 5 septembre 2021	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 13 : Nuageux (Temp : 19°C)	Venteux : 10 km/h (Ouest)			
État de la piste	Courses 1 à 13 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	13	Courses de qualification	2 BF	Nombre total d'inscriptions	101/102
Total des paris mutuels	\$223,924				
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant	

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Frenette, Ben	Coles, Sharla (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Réception du certificat de résultats d'analyse positifs quantifiant le cobalt (Classe III) à 134 ng/mL (au-dessus de la limite autorisée de 100 ng/mL) dans l'échantillon officiel d'urine (Étiquette #45 21234005) prélevé du cheval vainqueur de la course, "TWIN B SUNKISSED", lors de la Course 5, du 22 août, sur l'hippodrome de Rideau. M. Francis Dumouchel en est l'entraîneur.
 - "TWIN B SUNKISSED" (8SN45) n'est pas admissible à l'inscription pour une période de 30 jours (du 5 septembre au 4 octobre 2021, inclusivement, et ce, conformément aux règles de la CAJO 9.07.01 (iv) (déterminer l'admissibilité du cheval sur réception de l'avis du résultat d'analyse positif) et 20.01.01 (j) (le cheval est inscrit sur la liste des juges). Décision 1318205

- M. Dumouchel a été informé par téléphone. La divulgation sera faite ultérieurement.
- Les juges ont opéré un retrait anticipé (transportation) du cheval, "AIDAN JAMES", de la Course 2.
- Les juges ont opéré un retrait anticipé (blessure) du cheval, "OCEANVIEW MAGNUM", de la Course 5.

Courses :

- Stephane Brosseau a été autorisé à se retirer d'une course.
 - Il n'y a pas eu d'opérateur dans la tour de fond ce soir. On s'est servi des images fixes uniquement pour les courses.
1. Le #6, "GO DADDY GO", (Jacques Beaudoin), a eu de l'équipement brisé (mors Buxton), survenu au poteau de ¼ de mille et il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
 2. Nous avons discuté la cadence avec le conducteur du #2, "BONITAS SUNSHINE", (Donald Jobin), pour le deuxième quart (29 100¹). Le #2 se trouvait à deux longueurs en face depuis bien avant le poteau de 1/4 de mille, sans gêner aucunement la progression des chevaux arrière. Aucune infraction. Nous avons rappelé à M. Jobin l'obligation du conducteur lors du dépassement à une allure acceptable. Rien à signaler.
 3. Nous avons examiné la course entre le #3, "TASK BAR HANOVER", (Philippe Trudeau), et le #4, "TASK BAR HANOVER", (Marie-Claude Auger), pour une potentielle obstruction survenue au poteau de ½ mille. Le #3 s'est éloigné de la rampe pendant que le #4 accélérât pour finir par se retrouver dans le tracé du #3. Aucune infraction. Rien à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Rien à signaler.
 6. Enquête et objection déposée pour une potentielle obstruction commise avant le poteau de ¾ de mille par le cheval vainqueur, le #1, "ASHLEYSBEST", (Mike Healey), sur le #8, "WHATS IN THE ESKY", (Melanie Plourde), arrivé en 8^e position. Mme Plourde a déclaré que le #1 avait dévié vers l'extérieur de la rampe entraînant son cheval vers l'arrière, ce qui n'a pas été soutenu par la vidéo. L'objection a été rejetée. Rien à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête : <https://youtu.be/HvmQ78Zs3GI>
 7. Rien à signaler.

8. Rien à signaler.
9. Enquête et objection du conducteur :
 - a. Une potentielle obstruction commise dans le dernier virage par le #2, "GENESEE", (Ryan Guy), sur le #1, "EMPTYTHETILL", (Stephane Gendron), possiblement provoquée par le cheval vainqueur, le #5, "MORTGAGE MY VILLA", (Guy Gagnon), qui était trop éloigné. Après avoir discuté avec les conducteurs et après avoir visionné la vidéo, nous avons décidé que le #2 n'avait pas été poussé dans le tracé du #1 par le #5 et que le #1 avait été poussé dans la piste de sécurité par le #2, qui déviait. L'objection a été retenue.
 - b. Une potentielle obstruction commise par le #1, sur le #9, "ITS EDS IDEA", (Stephane Pouliot), qui, dans le dernier virage, se trouvant derrière le #1, a été poussé dans la piste de sécurité. L'objection a été rejetée, mais c'est le #9 qui a été signalé dans la statistique avec obstruction à cause de l'enchevêtrement survenu en face.
Lien pour la vidéo d'enquête : <https://youtu.be/PVTwgVZR9TM>

Ryan Guy sera présent afin de revoir la règle de la CAJO 22.05.01 (a) (dévier vers l'intérieur provoquant un autre conducteur à changer de parcours). Rien à signaler.
10. Reprise de départ à cause de la confusion créée au sujet des positions au départ (#8 part en 9^e position).
11. Le conducteur du #7, "ECLAT DE RIRE", (Stephane Gendron), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit et on lui a rappelé les règles de la CAJO à l'endroit de la stimulation. Rien à signaler.
12. Rien à signaler.
13. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 8 – Le #3, "MCJAGERSONTHEMOVE" (1), pour \$8,000, par Gary McDonald, Suzanne McDonald et Scarlett Sullivan (G. McDonald entraîneur).
- Course 9 – Le #3, "RED JOHN" (1), pour \$10,000, par Pierre Strasbourg (Stephanie Larocque entraîneuse).
- Course 10 – Le #1, "PRINT MEDIA" (2), pour \$12,000, par Gary McDonald et J.C. LaVictoire (G. McDonald entraîneur).